



# Questions posées par le collectif d'usagers du vélo de MARLY LE ROI aux candidats aux élections municipales 2020

Marly, le 24 février 2020

## **Le Collectif d'usagers du Vélo de Marly le Roi souhaite questionner chaque candidat sur son projet Vélo pour les transports, le loisir et la santé**

Chaque déclaration des candidats mentionne le besoin de développer la pratique du vélo.

La Fédération des usagers de la bicyclette (FUB) a publié le 6 février dernier un baromètre des villes françaises et Marly qui y figure mérite d'améliorer la situation actuelle particulièrement en termes de sécurité, création d'un véritable réseau et stationnements.

Pour les transports, la loi d'orientation des mobilités de décembre 2019 prévoit plusieurs mesures pour tripler la part du vélo dans les déplacements d'ici 2024. Aujourd'hui en France en moyenne, 3 % des déplacements du quotidien sont assurés par le vélo ; à Strasbourg c'est 16%, à Grenoble 15% et à Bordeaux 12%. Parmi les dispositions de cette loi, il est prévu de lutter contre les ruptures de continuité des pistes cyclables, améliorer la lutte contre le vol et introduire un « forfait développement durable » (indemnités km). Par ailleurs, les Vélos à Assistance Electrique « effacent les côtes et doublent la distance envisageable pour les trajets », modifiant l'usage exclusif de la voiture (50% des trajets font moins de 3 km).

C'est pourquoi nous demandons aux candidats ce qu'ils comptent faire pour assurer sa juste place au vélo, dans ses usages transports, loisir et santé.

Pour préciser vos projets, nous vous proposons ci-dessous une liste d'actions sur lesquelles nous souhaitons connaître votre positionnement :

### **Un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat**

1. Allez-vous adopter un plan vélo ambitieux pour les transports, le loisir et la santé, financé et concerté en début de mandat, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables ?
2. Prévoyez-vous un budget municipal participatif d'investissement pour les projets vélos, trottinettes, piétons pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie ? Si oui, merci de le préciser en pourcentage ou en montant.
3. Prévoyez-vous un comité vélo/mobilités régulier se réunissant au minimum 4 fois par an ? (le comité représente les cyclistes de la commune. Il est force de proposition sur les aménagements cyclables. Il participe aux discussions et à l'étude d'investissement. Le budget participatif permet de faire avancer rapidement les actions jugées prioritaires ne nécessitant pas d'investissements lourds).

### **Un réseau cyclable cohérent**

4. Prévoyez-vous de créer un réseau d'itinéraires cyclables continus et sécurisés pour relier sans difficultés tous les quartiers de la commune entre eux en commençant par la liaison entre chaque quartier et la gare, le collège et le lycée (transport) puis chaque quartier et la forêt de Marly (loisir, santé) ?
5. Seriez-vous favorable à passer la plupart des rues de la ville de Marly le Roi en zone 30 (pour augmenter au maximum le

linéaire de rues apaisées), la vitesse à 50 restant l'exception, là où rouler en voiture à 50km dans Marly est sans danger ?

6. Prévoyez-vous de revoir à l'échelle de l'Intercommunalité Saint Germain Boucles de Seine et du Département, des connexions cyclables véritablement continues et sécurisées entre le réseau cyclable de Marly et celui des communes voisines dans le cadre du Plan Vélo concerté en cours. Par exemple, pour la côte du Coeur Volant, trop pentue et dangereuse, une alternative devrait être recherchée.
7. Prévoyez-vous de vous engager pour connecter le réseau de l'intercommunalité au Réseau Express Régional Vélo ? Les 33 associations du Collectif Vélo Île-de-France appellent tous les élus de notre région à construire ce Réseau Express Régional Vélo. L'objectif est de munir la métropole parisienne d'axes structurants pour faciliter le déplacement du cycliste au quotidien. La Région Île de France est très à l'écoute de ce projet (site <https://rerv.fr/>).
8. Seriez-vous favorable à étudier, comme à Strasbourg, Bordeaux ou Dijon, des « vélorues », axes où les vélos peuvent circuler au milieu de la route sans être doublés par des voitures (imposant aux automobilistes de cohabiter sans s'octroyer la place dominante) ? Cette formule, adaptée aux rues en double sens cyclable pas trop large, ne nécessite pas d'aménagement cyclable particulier excepté la pose de panneaux et sécurise cyclistes et piétons dans les zones de fréquentation dense.

## **Un environnement pour développer le vélo**

9. Prévoyez-vous un stationnement cycliste sécurisé contre le vol près de la gare ? L'aide de la région Ile de France devrait faciliter la tâche avec un financement particulier inclus dans son « Plan vélo » pour augmenter les places de stationnement vélos à 50 000 places d'ici 2025 dans les gares.
10. Prévoyez-vous de faciliter le stationnement vélo près des commerces et si oui comment ?
11. Prévoyez-vous de faciliter le stationnement cycliste résidentiel d'une part par des adaptations de PLU en pied d'immeubles neufs ou existants, d'autre part par la création d'abris vélos sécurisés sur la voie publique d'une dizaine de places répartis dans la ville là où l'habitat ancien est prépondérant (exemple à Lille) ?
12. Seriez-vous favorable à soutenir les associations de services vélo (ateliers de réparation (mobiles), gardiennage de vélo), mettre des locaux à disposition de ces associations et faire de l'initiation au vélo dans les écoles et centres de loisirs ?

## **Une ville agréable à vivre pour toutes et tous**

13. Seriez-vous favorable à :
  - un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) ET la distance de sécurité à respecter à côté d'un vélo : 1 mètre en ville et 1 mètre 50 hors agglomération ?
  - une expérimentation des double-sens cyclables, des cédez-le-passage cycliste aux feux et plus de sas vélo ?
  - des panneaux qui annoncent l'entrée en agglomération, la limitation de vitesse, la priorité aux piétons et aux vélos ?

Avec nos remerciements anticipés.

Nous publierons avant le 15 mars sur les réseaux sociaux et dans la presse locale le questionnaire et vos réponses.